

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2002

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu le 7 janvier 2002, entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 :

Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie.

Axe 2 :

L'enseignement supérieur et la recherche

Axe 3 :

Contribuer au développement des déplacements intermodaux

Axe 4 :

Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement

Axe 5 :

Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération

Axe 6 :

Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

La contribution du Département du Doubs à ce contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon s'élève à 15 620 016 € pour les 6 années du Contrat 2001 - 2006.

Programmation 2002

Les projets retenus au titre de la programmation 2002 sont les suivants :

Projets	Coût prévisionnel	Subvention sollicitée
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION		
AXE 1 - ECONOMIE		
ZAC des Hauts du Chazal	1 248 362 €	228 000 €
Maison des Microtechniques	220 000 €	44 000 €
AXE 3 - DEPLACEMENTS INTERMODAUX		
Pôle d'échanges Micropolis Parking relais	420 000 €	126 000 €
Pôle d'échanges TEMIS	530 500 €	159 000 €
Voie Campus - premier tronçon site propre	240 000 €	72 000 €

Projets	Coût prévisionnel	Subvention sollicitée
AXE 4 - EQUIPEMENTS		
Terrains de tennis couverts de l'Ouest bisontin	527 485 €	207 923 €
	TOTAL	836 923 €
<i>POUR LE COMPTE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HLM</i>		
AXE 5 - RENOUVELLEMENT URBAIN - REVALORISATION DE CENTRES		
Réhabilitation de la cité des Acacias	3 019 000 €	106 000 €
<i>POUR LE COMPTE DE L'AGENCE D'URBANISME</i>		
AXE 6 - INTELLIGENCE TERRITORIALE		
	530 000 €	122 000 €
<i>POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BESANÇON</i>		
AXE 1 - ECONOMIE		
Acquisition et déconstruction Prés de Vaux	708 150 €	300 000 €
AXE 4 - EQUIPEMENTS		
Groupe scolaire Saint-Claude	4 600 000 €	380 000 €
Maison de Quartier de Velotte	1 220 000 €	100 000 €
Terrain synthétique stade de la Malcombe	770 000 €	152 000 €
AXE 5 - RENOUVELLEMENT URBAIN - REVALORISATION DES CENTRES		
Aménagement place des Tilleuls	828 600 €	152 000 €
Espaces extérieurs Ilot Ile de France - 3 tranche	300 000 €	50 000 €
	TOTAL	1 134 000 €
SOIT AU TOTAL GENERAL POUR 2002		2 198 923 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation 2002 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour les projets retenus pour le compte de la Ville de Besançon

- inscrire leur montant au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des notifications attributives, en recettes et les réaffecter en dépenses sur les imputations correspondant à chaque opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.